



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Chabrey, le 2 juillet 2024/JS/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 25 juin 2024

Présidence : M. Julien Schwab

**Réfection de la route d'Avenches avec remplacement de la conduite d'eaux claires :
demande de crédit de CHF 2'950'000.--, Préavis municipal N° 2024/06**

- Vu le préavis municipal N° 2024/06
- Entendu le rapport de la Commission des finances du 17 juin 2024
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc du 8 juin 2024
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil communal décide :

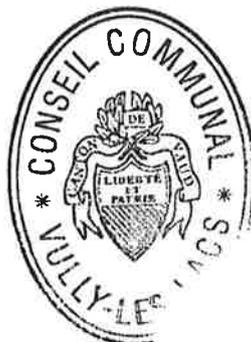
- D'autoriser la Municipalité à effectuer des travaux dans le but de modérer le trafic et mettre en place des mesures sécuritaires à la Route d'Avenches, avec les amendements suivants :
 1. Amendement 2 : de déplacer l'axe des trois places de parc de 65 cm en direction des bâtiments ;
 2. Amendement 3 : d'augmenter la largeur de la chaussée entre les bordures non franchissables de la zone arrêts de bus à 6,5 m, afin de permettre le croisement de deux camions avec une marge de sécurité ;
 3. Amendement 4 : de prévoir un trottoir franchissable en arrivant depuis le village, incluant le biais de 45° et la longueur de la présélection ;
 4. Amendement 5 : de supprimer le décrochement entre la route et le pont de la Broye en provenance du giratoire ;
- De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 2'950'000.— ;
- De financer cet investissement par le biais de l'emprunt ;
- D'amortir en partie cette dépense par un prélèvement sur le fond affecté à l'épuration pour les frais inhérents au collecteur d'eau claire.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab



La Secrétaire :

Elisabeth Christinat